

Enquête de branche

Distribution et commerce de gros des Papiers-Cartons

Données 2023



Cette étude a été réalisé avec l'appui de :



SOMMAIRE



UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES	4
PARTIE 1 : DÉNOMBREMENT	5
1. Dénombrement	6
2. Enquêtes	9
PARTIE 2 : DONNÉES ÉCONOMIQUES	10
PARTIE 3 : DONNÉES SOCIALES	13
1. Effectifs salariés	14
2. Mouvements de personnel	24
3. Conditions de travail	29
4. Absentéisme	32
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR	33



UNIVERS ÉTUDIÉ ET RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES



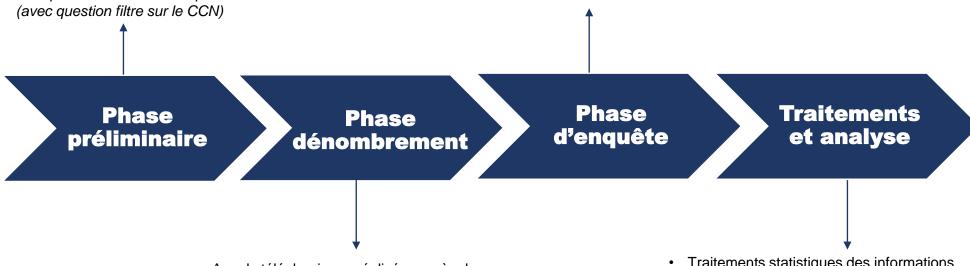
L'étude réalisée a respecté les étapes suivantes :

- · Recherche documentaire
- · Constitution des fichiers
- Etablissement du questionnaire dans une version Online
- Envoi du questionnaire Online à l'ensemble des entreprises du fichier établi par l'OPCO2i (avec question filtre sur le CCN)

Enquêtes auprès entreprises appliquant la CCN 3224 :

71 questionnaires exploitables

(rappel 2020 : 69 questionnaires)



Appels téléphoniques réalisés auprès de l'ensemble des entreprises du fichier pour connaître leur CCN

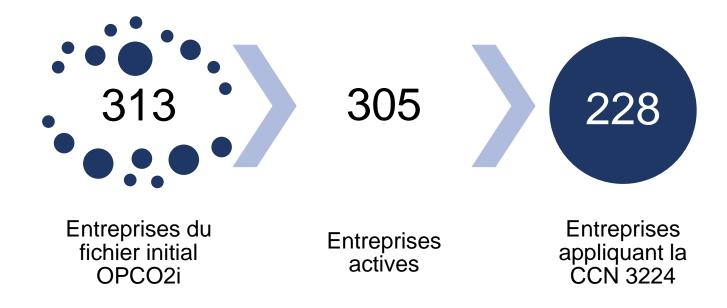
- Traitements statistiques des informations
- Analyse des résultats
- Rédaction et présentation du rapport d'étude



DÉNOMBREMENT

1. Dénombrement

1.1. Nombre d'entreprises



- Le dénombrement des entreprises appliquant la CCN 3224 a été réalisé par Xerfi Spécific sur la base du fichier initial établi par l'OPCO2i. Cette étape a été menée parallèlement aux enquêtes.
- Sur les 313 entreprises listées par l'OPCO2i, 4 sont en cessation d'activité et 4 sont des doublons, reste donc 305 entreprises identifiées comme étant actives.
- Sur les 305 entreprises identifiées comme actives, l'information relative à la CCN est disponible pour 296 entreprises avec :
 - 221 entreprises qui appliquent la CCN 3224 (soit 75% des 296 entreprises)
 - 75 entreprises qui appliquent une autre CCN (soit 25% des 296 entreprises)
- Reste 9 entreprises pour lesquelles l'information n'est pas disponible. En se basant sur les répartitions précédentes, on estime que 75% de ces 9 entreprises appliquent la CCN 3224. Ces entreprises viennent s'ajouter aux 221 entreprises identifiées de manière formelle.
- Au final, l'estimation du nombre d'entreprises qui appliquent la CCN 3224 est donc de 228 entreprises.



1. Dénombrement



1.2. Entreprises appliquant la convention collective nationale 3224

 Nombre d'entreprises appliquant la CCN 3224

228

rappel 2020 : 225

Source: OPCO2i / Xerfi spécific



rappel 2020 : 3 800

Nombre de

31-12-2023

salariés

Source : OPCO2i / Xerfi spécific



 Chiffre d'affaires 2023*

1 890 M€

rappel 2020 : 1 375 M€

Source : Xerfi spécific



* Estimation du chiffre d'affaires : données exhaustives pour 154 entreprises et données estimées pour 74 entreprises sur la base d'un ratio d'enquête « chiffre d'affaires / salarié »



1. Dénombrement

1.3. Répartition des entreprises selon leur strate de taille

	•		
		Nombre d'entreprises	Répartition en %
Moi	ns de 10 salariés	153	67%
10 à	a 19 salariés	38	16,5%
20 à	a 49 salariés	28	12,5%
50 s	salariés et plus	9	4%
Ens	emble	228	100%

\		Nombre de salariés	Répartition en %		
	Moins de 10 salariés	530	14,5%		
	10 à 19 salariés	500	14%		
	20 à 49 salariés	850	23,5%		
	50 salariés et plus	1 720	48%		
	Ensemble	3 600	100%		



2. Enquêtes



Echantillon répondant

 71 entreprises employant 1 942 salarié

(rappel 2020 : 69 entreprises employant 1 382 salariés)

Taux de représentativité

- 31% des entreprises (31% en 2020)
- 54% des salariés (36% en 2020)

	Echantillon répondant		Taux de représentativité	
Strates de taille	Entreprises	Salariés correspondants	Entreprises	Salariés
Moins de 10 salariés	47	169	31%	32%
10 à 19 salariés	15	192	39%	38%
20 à 49 salariés	4	130	14%	15%
50 salariés et plus	5	1 451	56%	84%
Ensemble	71	1 942	31%	54%



DONNÉES ÉCONOMIQUES

1. ACTIVITÉ



1.1. Chiffre d'affaires global

1,89 Md€



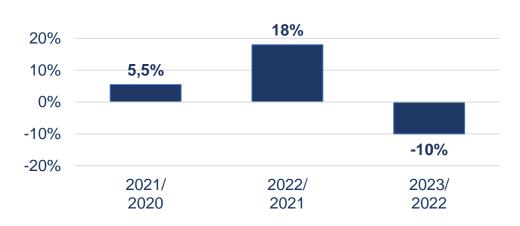
Chiffre d'affaires de la profession en 2023

Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la distribution des papiers-cartons s'établit à 1,89 milliard d'euros en 2023. Après avoir bondi de 18% en 2022 du fait de l'inflation galopante, le chiffre d'affaires s'est contracté de 10% en 2023.

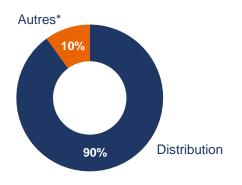
L'activité de distribution représente toujours 90% du chiffre d'affaires global des entreprises de la profession.

Évolution du chiffre d'affaires

(à périmètre constant)



Répartition du chiffre d'affaires selon l'activité en 2023



^{*} Autres : conditionnement, ruban adhésif, mousse, bulle...

Rappels 2020

Distribution	91,5%
Autres*	8,5%

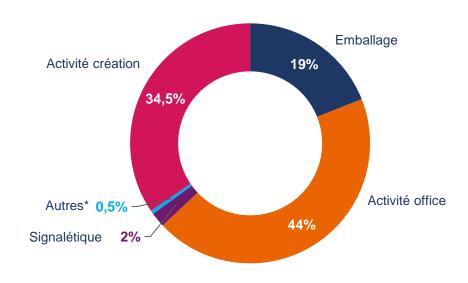


1. ACTIVITÉ



1.2 Chiffre d'affaires de l'activité distribution selon les prestations

Répartition du CA de l'activité distribution selon les prestations proposées en 2023



^{*} Autres : commissions, logistique, prestation de service...

L'activité office et l'activité création sont les principales prestations proposées en 2023 par les entreprises de la branche, pesant pour respectivement 44% et 34,5% du chiffre d'affaires.

L'emballage génère 19% du montant total et la signalétique, seulement 2%.

L'échantillon répondant ayant évolué, la comparaison avec l'année 2020 n'est pas permise.



DONNÉES SOCIALES

1. Selon le sexe



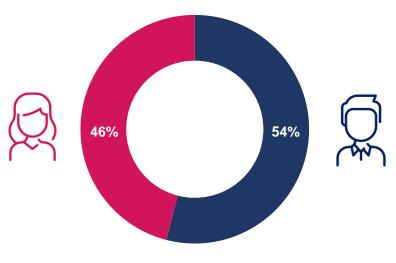
3 600 salariés présents au 31-12-2023



Les hommes restent majoritaires (54%) au sein des entreprises de la branche.

A noter que la part des femmes s'est quelque peu renforcée en trois ans, passant de 44% fin 2020 à 46% fin 2023.

Répartition des salariés présents au 31-12-2023 selon leur sexe



Rappels 2020

Hommes	Femmes
56%	44%

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

Hommes: 51,2% Femmes: 48,8%





2. Selon la nature des contrats de travail

Répartition des salariés présents au 31/12/2023 selon la nature des contrats de travail – détail selon le sexe

Types de contrat	Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	97%	94,5%	96%
CDD	<0,5%	1,5%	0,5%
Contrat d'apprentissage	3%	4%	3,5%
Contrat de professionnalisation	<0,5%	<0,5%	<0,5%

La quasi-totalité des salariés présents fin 2023 sont sous CDI : 94,5% des femmes et 97% des hommes.

Les CDD représentent 0,5% des contrats salariés.

Les contrats d'apprentissage, très peu nombreux en 2020 (du fait notamment de la crise de la Covid-19), concernent 3,5% des salariés présents au 31 décembre 2023.

Rappels 2020

CDI	98%
CDD	1,5%
Contrat d'apprentissage	0,5%
Contrat de professionnalisation	<0,5%

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

CDI: 83,3% CDD: 9,3%

Alternance, stage: 3,8%

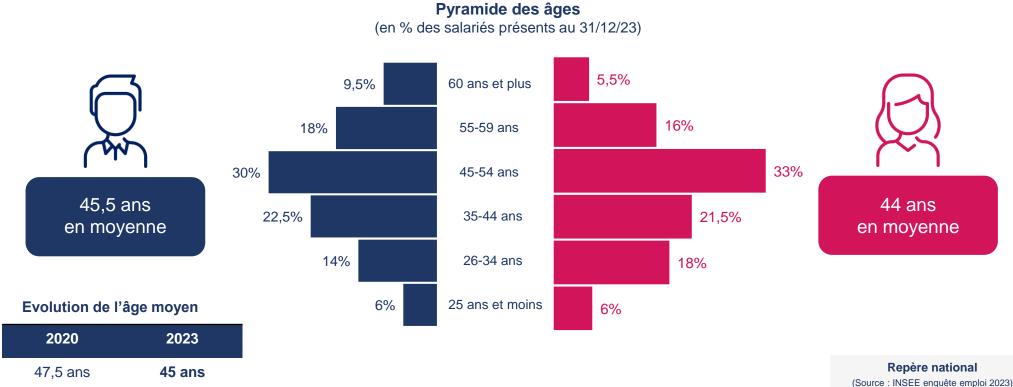


3. Selon l'âge des salariés

La tranche d'âge 45-54 ans reste la plus représentée en 2023, comptant un tiers des femmes et 30% des hommes.

L'augmentation de la part des salariés de moins de 35 ans qui s'opère chez les hommes comme chez les femmes par rapport à 2020 conduit à une diminution de l'âge moyen : de 47,5 ans en 2020, les salariés sont en 2023 âgés de 45 ans en moyenne.

Les femmes sont légèrement plus jeunes, avec 44 ans en moyenne contre 45,5 ans pour les hommes.





15-24 ans : 9,9%

≥ 50 ans : 30,7%

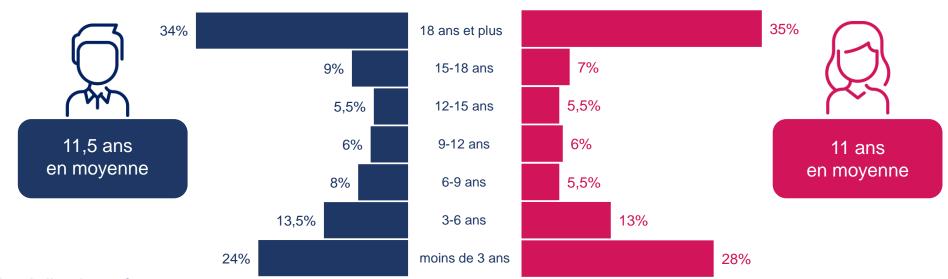
4. Selon l'ancienneté des salariés

En lien avec le rajeunissement des effectifs salariés, l'ancienneté moyenne diminue de deux ans par rapport à 2020 pour atteindre 11 ans en 2023.

La répartition des salariés selon l'ancienneté est assez similaire pour les deux genres. Une certaine polarisation est à noter, les salariés de plus de 18 ans d'ancienneté d'une part (34,5% de l'ensemble) et ceux de moins de 3 ans d'ancienneté d'autre part (26% de l'ensemble) étant les deux catégories les plus représentées.

Pyramide de l'ancienneté

(en % des salariés présents au 31/12/23)



Evolution de l'ancienneté moyenne

2020	2023
13 ans	11 ans

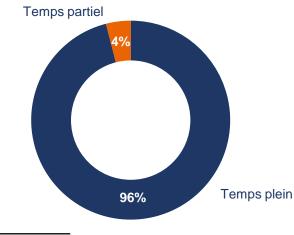
Repère national
(Source : INSEE enquête emploi 2023)

<1 an: 17,4% 1-5 ans: 25,1% 5-10 ans: 15,4% 10 ans et +: 40.9%



5. Selon la durée du temps de travail

Répartition des salariés présents au 31-12-2023 selon la durée du temps de travail



Temps plein	95,5%
Temps partiel	4,5%

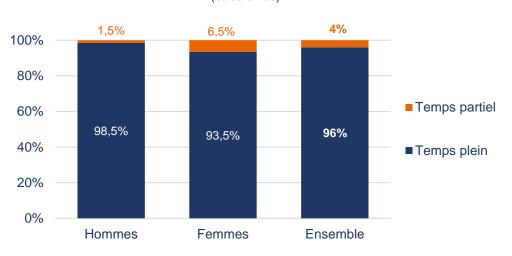
Rappels 2020

23h30 heures



Durée hebdomadaire des salariés à temps partiel en 2023

Détail selon le sexe des salariés (% salariés)



La répartition des contrats entre temps plein et temps partiel est stable par rapport à 2020 : le temps plein reste la norme, concernant 96% des salariés. Il touche la quasi-totalité des hommes (98,5%) et des femmes (93,5%).

Les 4% de temps partiels en 2023 sont fixés à des horaires hebdomadaires de 23h30 en moyenne.

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)
Temps partiel: 17,3%

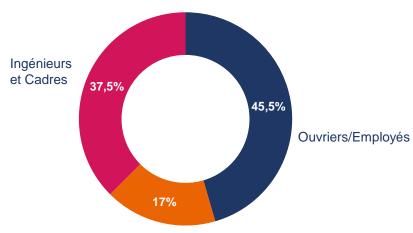
Hommes: 7,5% Femmes: 26,7%



6. Selon la catégorie professionnelle



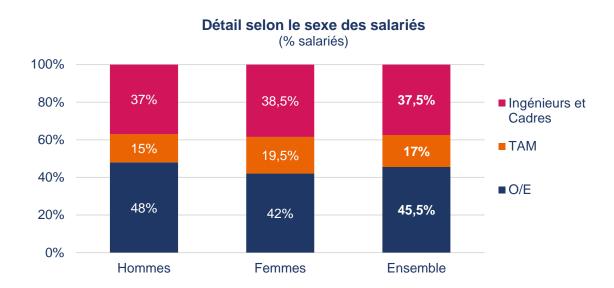
Répartition des salariés présents au 31-12-2023 selon la catégorie socio-professionnelle



Techniciens/Agents de maîtrise

Rappels 2020

Ouvriers/Employés	58%
Techniciens/Agents de maîtrise	9%
Ingénieurs et Cadres	33%



En 2023, près de la moitié des salariés sont des ouvriers/employés (45,5%). Viennent ensuite les cadres (37,5%) puis les techniciens/agents de maîtrise (17%).

Les ouvriers/employés restent relativement plus représentés parmi les hommes (48%) que parmi les femmes (42%). À contrario, les techniciens/agents de maîtrise comptent davantage chez les salariées (19,5%) que chez les salariés (15%). Enfin, les deux genres comptent une part quasi identique de cadres.

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023) Part des cadres : 21,7% Part des employés: 26%



7. Selon les niveaux

Répartition des salariés présents au 31-12-2023 selon les niveaux

Catégorie	Niveau	Hommes	Femmes	Ensemble
	1.1	6%	4%	5%
	1.2	7%	1%	4,5%
	II.1	12,5%	6%	9,5%
Ouvriers/Employés	II.2	8,5%	2,5%	6%
	III.1	5%	11,5%	8%
	III.2	6%	15%	10%
	III.3	3%	2%	2,5%
Techniciens/Agents de maîtrise	IV.1	10,5%	14%	12%
	IV.2	4%	4,5%	4%
	IV.3	0,5%	1%	1%
	V.1	25%	30%	27%
Ingénieurs et Cadres	V.2	6,5%	4%	5,5%
	V.3	5,5%	4,5%	5%





8. Selon les postes

Répartition des salariés présents au 31-12-2023 selon les postes

Postes	Hommes	Femmes	Ensemble
Commercial(e) terrain	15%	8,5%	12%
Commercial(e) sédentaire	3%	6,5%	4,5%
Collaborateur(trice) commercial(e), Assistant(e) commercial(e)	11,5%	21%	16%
Préparateur(trice) de commandes	11%	2,5%	7%
Responsable d'équipe	5,5%	1%	3,5%
Cariste, cariste polyvalent	16,5%	0,5%	9%

Le taux de réponse à cette question s'est amélioré en 2023. La comparaison avec les données 2020 n'est pas permise.



9. Salariés handicapés



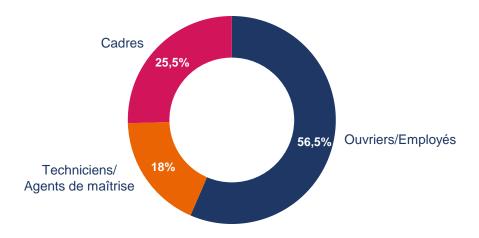


emploient des salariés handicapés en 2023

Détail selon la taille des entreprises

< 20 sal	> 20 sal
5,5%	89%

Répartition des salariés handicapés selon la catégorie socio-professionnelle en 2023





En 2023, 16,5% des entreprises emploient des salariés en situation de handicap. Pour les entreprises de plus de 20 salariés, cette proportion monte à 89%.

Parmi ces salariés, représentant 2,8% des effectifs de la profession, 51% sont des hommes et 49% des femmes. Plus de la moitié d'entre eux (56,5%) sont ouvriers/employés, 25,5% sont cadres et les 18% restants sont techniciens ou agents de maîtrise.

2,8% des salariés

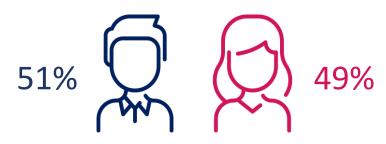


sont en situation de handicap en 2023

Détail selon la taille des entreprises

< 20 sal	> 20 sal
0,8%	3,3%

Répartition des salariés handicapés selon le sexe en 2023





9. Salariés handicapés



5,5% des entreprises ont un référent handicap en 2023

Détail selon la taille des entreprises

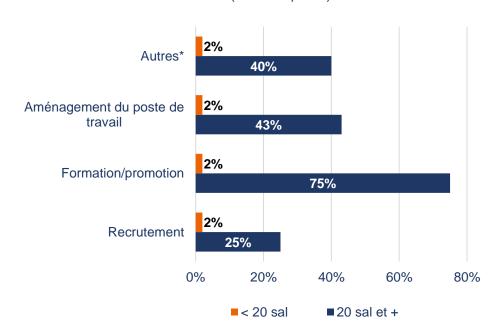
< 20 sal	20-249 sal	250 sal et +
NS	33%	100%

Parmi les entreprises de 20 salariés et plus, 44% ont un référent handicap. La majorité d'entre elles (75%) mettent en place des actions spécifiques concernant les formations et/ou promotions des salariés handicapés. Elles sont également plus de deux sur cinq à aménager le poste de travail de leurs effectifs handicapés (43%) et à avoir des politiques de recrutement spécifiques (25%). À titre comparatif, ces actions spécifiques ne sont mises en place que par 2% des entreprises de moins de 20 salariés.

Comme la part des entreprises de moins de 20 salariés déclarant en avoir un est non significative, seulement 5,5% du total des entreprises ont un référant handicap en 2023.

Mise en place d'actions spécifiques pour les salariés en situation de handicap en 2023 selon la taille de l'entreprise

(% d'entreprises)



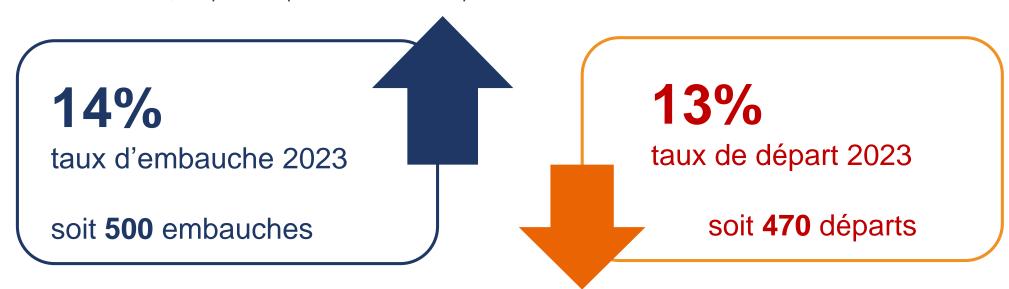
^{*} Autres : actions de sensibilisation lors de la semaine du handicap, jours de télétravail supplémentaires...





1. Nombre d'embauches et de départs en 2021

La branche a enregistré un taux d'embauche de 14% et un taux de départ de 13%. Le solde s'associe donc à une augmentation de 1% des effectifs en 2023, ce qui correspond à une trentaine personnes.



Rap	pels	2021
-----	------	------

<u> </u>	
Embauches	9%
Départs	10,5%
Solde	-1,5%

Solde : +1%

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2022)

CDI: embauches: 12,6% départs: 13%

• CDD: Embauches: 82,2% départs: 82,7%



2. Nature des embauches



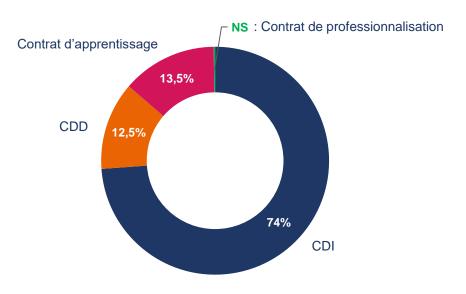
Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les embauches en 2023, avec 55% contre 45% d'hommes.

Les nouveaux contrats de l'année sont pour presque trois quarts des CDI (74%). Le quart restant se partage à quasi équivalence entre les CDD (12,5%) et les contrats d'apprentissage (13,5%).

Répartition des embauches selon le sexe des salariés en 2023



Répartition des embauches selon la nature du contrat en 2023



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

CDI: 17,8%

CDD: 82,2%



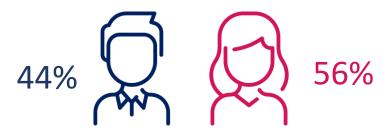
3. Motifs des départs



À l'image des embauches, les départs concernent davantage les femmes que les hommes, pour respectivement 56% et 44%.

Les démissions représentent un départ sur quatre, suivies par les fins de CDD qui concernent 17,5% des départs. Viennent ensuite les départs pendant ou à l'issue de la période d'essai (13,5%), les ruptures conventionnelles (12%) et les départs en retraite ou préretraite (11,5%).

Répartition des départs selon le sexe des salariés en 2023



Répartition des départs selon le motif en 2023

Motifs	En % de départs
Démissions	25%
Fin de CDD	17,5%
Rupture conventionnelle	12%
Licenciement pour motif personnel	2,5%
Licenciement économique individuel	2%
Licenciement économique collectif	-
Départ en retraite ou préretraite	11,5%
Fin de contrat d'apprentissage/de professionnalisation	15%
Départ pendant ou à l'issue de la période d'essai	13,5%
Inaptitude	0,5%
Autre motif de départ	0,5%
Ensemble	100%

Repère national (pour CDI)

(Source : INSEE enquête emploi 2023)

Licenciement économique: 2,1% Rupture conventionnelle: 11,4% Démission: 43,5% Départ en retraite: 5,8%

Fin de période d'essai: 20,4%

Autres motifs: 2,7%









Presqu'un quart des entreprises a eu recours à l'intérim en 2023 (24,5%). Le temps effectué en intérim en 2023 est de 202 900 heures cumulées, soit 126 salariés en équivalent temps plein.





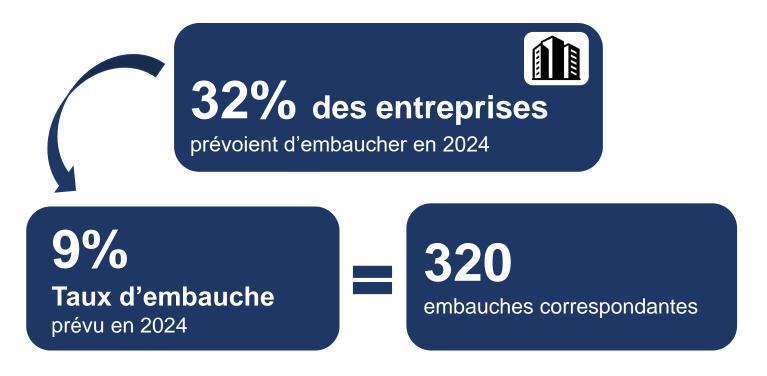
Recours à l'intérim 22%

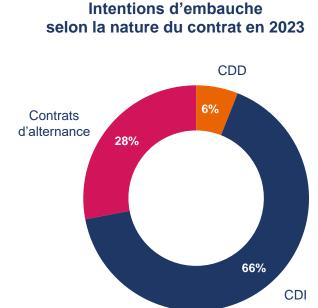




5. Perspectives d'embauches

Environ un tiers des entreprises de la distribution des papiers-cartons prévoit d'embaucher au moins un salarié en 2024. Cela induirait un taux d'embauche de 9%, ce qui représente 320 contrats. Ces embauches seraient pour deux tiers des CDI, 28% des contrats d'alternance et 6% des CDD.



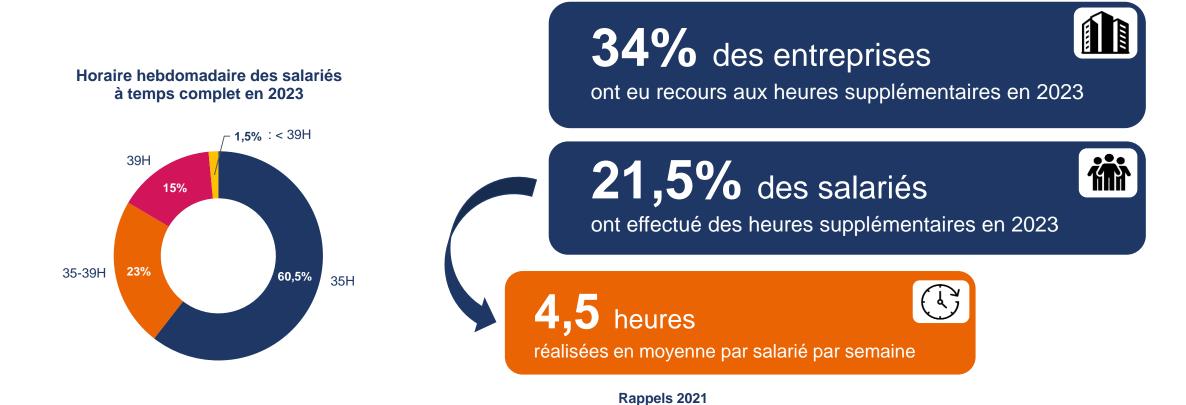


3. Conditions de travail



1. Horaires des salariés à temps complet et heures supplémentaires

Les salariés à temps complet sont principalement concernés par un horaire hebdomadaire de 35H (60,5%). 21,5% des effectifs effectuent des heures supplémentaires en 2023, pour une durée hebdomadaire de 4 heures et demi par salarié concerné.



% d'entreprises ayant recours aux heures supplémentaires

% de salariés effectuant des heures supplémentaires

Moyenne d'heures supplémentaires par semaine

43%

19%

3,5h

3. Conditions de travail

2. Promotions

La profession a vu 3,3% de ses salariés bénéficier d'une promotion en 2023, soit un indicateur en forte augmentation comparé à 2020 (1,6%).

Cette proportion est plutôt équitable chez les hommes (3,3%) et chez les femmes (3,4%).







3,4%
Part des
femmes
promues en
2023

Rappels 2021

	Hommes	Femmes	Ensemble
Promotions	1,1%	2,2%	1,6%



3. Conditions de travail

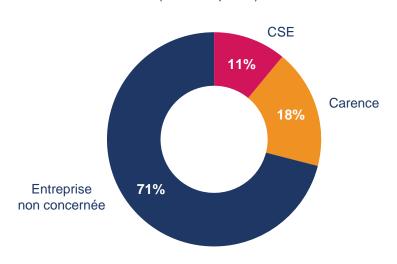
3. Représentation du personnel

En lien avec la part élevée des entreprises de petite taille au sein de la branche, la grande majorité des entreprises de l'échantillon répondant (71%) ne sont pas concernées par la représentation des salariés au regard de la réglementation.

Dans les entreprises concernées, elles sont plus nombreuses à faire état d'une carence de représentant du personnel (18%) qu'à avoir un CSE (11%).

Représentation du personnel en 2023

(% d'entreprises)



Rappels 2021

CSE	Carence	Entreprises non concernées
19%	7%	74%



4. Absentéisme

Détail des absences

Faible taux de réponse



25,5 jours d'absence en moyenne par salarié

24,5 jours



26,5 jours



Rappels 2021

Hommes	Femmes	Ensemble
7,5 J	10 J	9 J

Repère national

(Source : Baromètre annuel Ayming /AG2R La Mondiale)

En 2022 les salariés français ont été absents 24,5 jours en moyenne 0,4% des salariés

ont bénéficié d'un congé parental d'éducation en 2023



Détail des jours d'absence selon le motif en 2023

Motifs d'absence	Taux d'absentéisme	
Motiis a absence	Hommes	Femmes
Maladie	85,5%	85,5%
Maladies professionnelles	0,5%	<0,5%
Accidents de travail	7,5%	1%
Accidents de trajet	1,5%	0,5%
Maternité/paternité/adoption	2,5%	10,5%
Enfants malades	<0,5%	<0,5%
Autres*	2,5%	1,5%
Sans justification	<0,5%	1%
Ensemble	100%	100%

^{*} Autres: congé sans solde, création d'entreprise, congé solidarité familiale...

16,5%

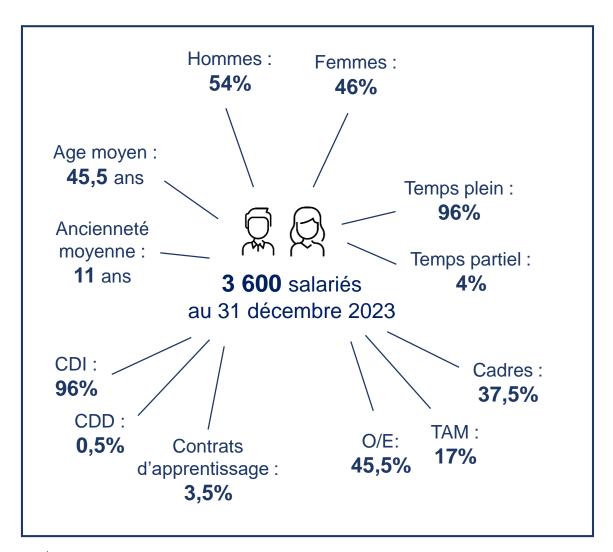
étaient à temps partiel en 2023



CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Les chiffres clés du secteur





Les grandes données 2023 :

- ✓ 228 entreprises appliquant la CCN 3224
- √ 90% des entreprises en activité de distribution
- √ 1,89 milliard d'euros de chiffre d'affaires (-10% 2023/2022), dont 44% réalisés par l'activité office, et 34,5% par l'activité création
- √ 14% d'embauches, dont 74% en CDI
- ✓ 13% de départs, dont 25% de démissions
- √ 3,3% de salariés promus



Solde: +1%







observatoire-competences-industries.fr